

Annexe 2 : notice d'utilisation du référentiel d'appui à la formalisation du projet d'insertion

Le référentiel d'appui à la formalisation du projet d'insertion est un support méthodologique destiné à aider les dirigeants des structures de l'insertion par l'activité économique à formaliser le projet d'insertion de leur structure, en lien avec les différents acteurs locaux intervenant sur le champ de l'insertion.

Le projet d'insertion devra notamment préciser :

- Le nombre de salariés en insertion que la structure entend accueillir et les caractéristiques de ces publics (définition de publics prioritaires en raison de difficultés spécifiques d'accès à l'emploi) ;
- Les modalités spécifiques d'accompagnement social et professionnel mises en place
- Les compétences dont dispose la structure et notamment la qualification de son personnel et des bénévoles ;
- Les secteurs d'activité de la structure. Les choix effectués doivent permettre de concilier logique d'insertion (des activités adaptées au profil et aux compétences des salariés en insertion accueillis) et impératif économique (une demande suffisante pour assurer la viabilité de la structure) ;
- Les modalités concrètes de mise en œuvre du projet d'insertion (statut juridique de la structure, sources de financement mobilisées, moyens matériels, apport des bénévoles au projet d'accompagnement...).

Le projet d'insertion de la structure ne doit pas reprendre tous les items mais il doit être suffisamment détaillé pour présenter clairement les spécificités du projet.

Pour remplir ses missions, la structure doit évidemment s'inscrire dans un réseau de partenariats avec l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de véritables parcours d'insertion (Pôle Emploi, PLIE, missions locales, maisons de l'emploi, intervenants sociaux, autres SIAE, entreprises du secteur marchand classique...) :

- Les prescripteurs doivent s'assurer que les personnes qu'ils orientent vers une structure correspondent aux profils arrêtés dans le projet d'insertion. Charge ensuite à la structure de communiquer autour de son projet et aux prescripteurs d'intégrer ces éléments dans leurs critères d'orientation ;
- Durant le parcours d'insertion, les différents intervenants sociaux (dans les domaines du logement, de la santé...), le Pôle Emploi, les organismes de formation, les OPCA doivent apporter une réponse aux attentes des salariés en vue d'une consolidation de l'insertion ;
- Au moment de la sortie de la structure, les partenariats mis en place et la mobilisation des prescripteurs doivent permettre d'offrir aux salariés des débouchés.

Le bon fonctionnement de ces partenariats dépend de l'engagement des divers acteurs impliqués. La structure doit toutefois valoriser dans son projet Le bon fonctionnement de ces partenariats dépend de l'engagement des d'insertion les actions qu'elle entend conduire pour la mise en œuvre de partenariats opérationnels.